

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2023
Séance du 8 février 2023**

N° 05

**Objet : Demande de subvention
FNADT pour la création d'un
poste de chef de projet « action
cœur de Ville »**

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :

La Ville de Digne-les Bains a été labellisée Action Cœur de Ville en 2018 parmi 222 Villes moyennes en France. Le programme vise à reconquérir et redynamiser le centre-ville par la mise en place d'actions opérationnelles qui s'articulent autour de 5 axes : l'habitat, le développement économique, la mobilité, la mise en valeur de l'espace public et l'accès aux équipements et services. Son projet de revitalisation s'est formalisé dans une convention multi partenariale, portée par Provence Alpes Agglomération, signée en septembre de la même année pour une durée de 5 ans.

En raison de la crise sanitaire qui a retardé la mise œuvre des projets, les conventions sont prolongées jusqu'en 2026. Les axes de travail et les modalités de ce prolongement ont été annoncées en fin d'année 2022.

Le gouvernement a annoncé une nouvelle enveloppe de 5milliards supplémentaires grâce aux concours de l'Etat et des partenaires financiers : Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Habitat/Banque des Territoires, Action Logement et Anah.

En complément des axes du programme 2018-2022, les priorités de cette deuxième phase sont les suivantes :

- Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire
- Accroître l'accompagnement des villes pour relever le défi de la transition écologique et prendre en compte les enjeux des quartiers de gare et entrées de ville
- Revitaliser prioritairement leur centre-ville afin d'y (re)mettre habitants et activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif
- Accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

Sur cette première phase, ce sont plus de 10 Millions d'euros de projets qui ont été présentés et financés. L'attractivité économique, touristique et résidentielle du cœur de ville de Digne-les-Bains est un enjeu fondamental pour l'attractivité globale de l'ensemble du territoire de l'agglomération. C'est pourquoi l'annonce de ce prolongement jusqu'en 2026 est une réelle opportunité.

Dans la perspective de poursuivre cette dynamique Cœur de Ville jusqu'en 2026, dans une optique d'efficacité, un travail plus soutenu de coordination et d'animation s'avère indispensable afin d'être en capacité de mobiliser les financements qui seront proposés. Le recrutement d'un chef de projet sur une période de trois ans permettra à la ville et l'agglomération d'atteindre ces objectifs. Pour mémoire, le périmètre d'actions cœur de ville est étendu à plusieurs secteurs à enjeu dont notamment les Thermes et le Musée promenade. Le secteur de la gare routière est également concerné.

Le coût annuel de ce recrutement est estimé à 45 000 euros. Une subvention FNADT 2023 à hauteur de 80% peut être sollicitée.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Origine du financement	Montant total en euros	%
ETAT FNADT 2023	36 000	80
PAA	9 000	20
TOTAL	45 000	100

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet de recrutement d'un chef de projet ainsi que son plan de financement
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter le soutien du FNADT
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents,
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2023 et suivants.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 15 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-05_08022023